



Parc national
de Port-Cros



Préserver +
pour partager

La nature, la biodiversité, les espèces animales
et végétales ont une valeur incommensurable.
Ces espaces et espèces fragiles sont sources
d'inspiration et d'émerveillement.



Le Parc national de Port-Cros est doté d'une grande diversité de milieux naturels (insulaires, littoraux et marins), ce qui en fait un espace stratégique dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité et l'atténuation des effets du changement climatique.

Un haut-lieu de biodiversité

- 180 espèces de poissons
- 602 espèces florales terrestres et marines
- 144 espèces d'oiseaux

Un patrimoine historique, culturel et paysager remarquable

- 14 forts et batteries
- 270 entités archéologiques sous-marines



Le Parc national de Port-Cros fait de la préservation de toutes les richesses de son territoire une priorité. Il agit dans un objectif de partage et d'accessibilité à la nature pour les générations actuelles et futures.

Un territoire protégé

- 4 600 hectares terrestres et marins sous protection forte
- 2 îles en cœur de parc national

Un Parc national en partage

- 1,2 millions de visiteurs par an
- plus de 200 partenaires au niveau territorial, national et international
- 450 élèves accompagnés sur des parcours pédagogiques annuels



“ Dans un monde de plus en plus affecté par le changement climatique, le maintien de la biodiversité repose sur des efforts de conservation renforcés et bien ciblés, coordonnés et soutenus par de solides efforts d'adaptation et d'innovation. ”

(Rapport « Biodiversity and Climate Change » GIEC - IPBES - Juin 2021).

Je suis une entreprise,
je m'engage

Le partenariat entre le monde économique et les acteurs de la préservation de la biodiversité est une réponse aux grands défis environnementaux.

Je suis un particulier,
je participe

Chaque contribution renforce l'efficacité des actions menées en faveur de la protection des patrimoines naturels et culturels.

Ensemble préservons ce bien commun

En tant qu'entreprise, vous pouvez déduire de votre impôt sur les sociétés 60 % du montant du don effectué dans la limite de 20 000 euros ou de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxe.

En tant que particulier, votre don est éligible à une déduction fiscale de 66 %, au titre de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

En devenant mécène ou donateur du Parc national de Port-Cros vous bénéficiez de contreparties adaptées à la relation unique qui nous lie.

CONTACT

Giulia AZZOLINI

Parc national de Port-Cros

181 Allée du Castel Saint-Claire
BP 70220 - 83406 Hyères Cedex (France)

+33 (0)4 94 12 89 28 • +33 (0)6 75 34 51 75

mecenat@portcros-parcnational.fr

www.portcros-parcnational.fr